



## Procès-verbal du comité de gestion du lundi 13 avril 2026

**Présents** : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR

**Excusée** : Leïla NAÏDJI

**Techniciens présents** : Delphine DELOSIERES, Florence HULEUX et Agathe LE GARREC

**Procuration** : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

---

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le quorum étant atteint, la séance se poursuit sur l'ordre du jour ci-après :

### **1. Installation du comité de gestion de la SCAS**

Monsieur Christophe CLAEYS, élu maire délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, est Président de droit de la SCAS.

Il est proposé les membres suivants :

- Monsieur Christophe CLAEYS, Président;
- Madame Marjorie LENOIR, membre élu par le conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ;
- Madame Leïla NAÏDJI, membre élu par le conseil d'administration du CCAS de Dunkerque,
- Madame Valérie BOULOGNE, membre élu par le conseil d'administration du CCAS de Dunkerque,
- Monsieur Joël DENAVEAU, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant d'une association de retraités et de personnes âgées,
- Monsieur Marc DUCOURANT, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant d'une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

- Monsieur Florian FRYSON, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant des associations œuvrant dans l'accompagnement éducatif, social et professionnel aux personnes en difficulté.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération et passe au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2. Election du (de la) Vice-Président(e) de la SCAS**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Il invite les membres présents du comité de gestion à faire acte de candidature.

Considérant la candidature de Madame Marjorie LENOIR, membre du comité de gestion, le comité de gestion est invité à procéder au vote.

D'un commun accord, le vote à main levée est accepté.

Les résultats du vote sont :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Madame Marjorie LENOIR, ayant obtenue 7 voix, est élue à l'unanimité Vice-Présidente de la SCAS.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **3. Élection d'un(e) Vice-Président(e) Délégué(e) de la SCAS**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Il invite les membres présents du comité de gestion à faire acte de candidature.

Considérant la candidature de Madame Valérie BOULOGNE, membre du comité de gestion, le comité de gestion est invité à procéder au vote à main levée.

Les résultats du vote sont :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Madame Valérie BOULOGNE, ayant obtenue 7 voix, est élue à l'unanimité Vice-Présidente Déléguée de la SCAS.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**4. Délégation de pouvoirs du comité de gestion au Président ou à la Vice-Présidente**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

L'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le comité de gestion peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou à la Vice-Présidente afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration de l'établissement.

Il est proposé de donner à Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente les délégations prévues à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En l'absence du Président et de la Vice-Présidente, la Directrice aura délégation de signature dans certaines matières.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**5. Désignation de 2 représentants de la SCAS aux assemblées générales de l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) du Nord**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Il est exposé aux membres du comité de gestion qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés au sein du comité de gestion pour représenter la SCAS aux Assemblées Générales de l'UDCCAS du Nord.

Il est proposé de désigner :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**6. Désignation de 2 représentants de la SCAS aux assemblées générales de l'UNCCAS. (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Il est exposé aux membres du comité de gestion qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés au sein du comité de gestion pour représenter la SCAS aux Assemblées Générales de l'UNCCAS du Nord.

Il est proposé de désigner :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **7. Désignation d'un représentant de la SCAS au sein du conseil d'administration de l'Association VILLENVIE**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Il est exposé aux membres du comité de gestion qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la SCAS au sein du conseil d'administration de l'association VILLENVIE.

Il est proposé de désigner Madame Marjorie LENOIR, représentante de la SCAS au sein du conseil d'administration de l'Association VILLENVIE.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **8. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Madame Florence HULEUX, Directrice de la SCAS, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et invite les membres du comité de gestion à tenir le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Au regard des indicateurs, Monsieur le Président rappelle que l'État attribue davantage de compétences aux collectivités territoriales, sans que celles-ci soient accompagnées de moyens supplémentaires. L'exemple est pris concernant la constitution des dossiers d'aides sociales légales réalisés par les référents de la SCAS en augmentation de 156 % en 2 ans. Par ailleurs, la constitution des dossiers de retraite et de CSS a également connu une augmentation significative entre 2023 et 2024, passant de 441 à 683 dossiers, soit une hausse de près de 55 %.

Madame Florence HULEUX souligne que le traitement administratif prend une part croissante du temps, au détriment de l'accompagnement des usagers, en raison de procédures de plus en plus lourdes.

Au niveau de l'emploi, Madame Florence HULEUX indique que la SCAS travaille en lien étroit avec et l'Antenne 20 000 emplois et le service emploi-insertion de la ville de Saint-Pol-sur-Mer.

Concernant la domiciliation, l'augmentation significative du nombre de domiciliations entre 2024 et 2025 (de 93 à 121) met en évidence une précarité persistante, fréquemment liée à des ruptures familiales et à des situations de chômage.

Madame Valérie BOULOGNE précise qu'ACL PROXIPOL a permis l'embauche de personnes en grande précarité, notamment sans logement.

Monsieur Florian FRYSON souligne que différents dispositifs d'accompagnement existent selon les acteurs. Les taux de retour à l'emploi varient entre 30 % et 60 %, en fonction des structures et du profil des usagers.

Monsieur le Président constate une évolution vers une société de « consommateurs de services publics » plutôt que d'acteurs. Face aux difficultés rencontrées, les pratiques du « aller vers » au « aller chez » semblent plus appropriées. L'idée est de mettre en place une personne ressource dans la proximité.

Concernant la RAAC, une réflexion est en cours sur une déshabilitation partielle de l'aide sociale afin de permettre une revalorisation de certains loyers tout en maintenant l'équilibre financier.

Le forfait autonomie versé par le Département du Nord permet de financer des animations, notamment dans le cadre de la Semaine Bleue à Saint-Pol-sur-Mer.

Il est également constaté une volonté croissante d'orienter les résidences autonomie vers le volet soin. À noter que la liste d'attente pour accéder à la RAAC est actuellement importante.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur le Président : Nous arrivons à la fin de ce comité je vais donc clôturer la séance.

